



Au fil des 3 Rivières

Sommaire

- Edito 2
- Le Territoire 3
- Le Syndicat des Trois Rivières 4
- Etude sur les milieux aquatiques 6
- Sensibilisation 7
- Valorisation du patrimoine 8
- Equipe rivière 11
- Gestion des milieux aquatiques 12
- Assainissement 14
- Jeu-concours 16

Le Riotet - Bourg-Argental



Jean-Pierre VALETTE
Président du Syndicat des Trois Rivières

Ce mandat arrive bientôt à son terme, c'est le moment d'une part de se retourner pour voir ce qui a été entrepris par le syndicat durant ces 6 années, et d'autre part, sans perdre la dynamique, de préparer le futur contrat de rivière.

Que faut-il retenir de ces 6 années ? Sur le plan humain tout d'abord, l'effectif du syndicat a doublé, passant de 4 à 8 agents ; ceci afin de répondre à la création de l'équipe rivière pour réaliser les missions de renaturation, de restauration et d'entretien des cours d'eau. Cette équipe de 3 techniciens assure ces missions sur une vingtaine de kilomètres de cours d'eau par an.

D'autre part, un technicien supplémentaire, plus orienté assainissement, est chargé de répondre à l'accroissement conséquent du périmètre d'intervention de la structure qui est passée de 28 à 46 communes.

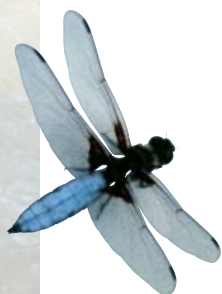
Durant cette période, le contrat de rivière engagé en 2004 a été mené à son terme avec quelques grosses opérations. Celles-ci ont eu un effet très bénéfique sur la qualité de l'eau de nos cours d'eau. Ainsi la construction des stations d'épuration de Bourg-Argental et Saint-Julien-Molin-Molette, ou encore le raccordement des eaux usées de la vallée de la Vocance en amont d'Annonay à ACANTIA, en sont les principaux exemples.

D'autres aménagements plus ou moins conséquents ont vu le jour : quai de Merle à Annonay, Floralies à Bourg-Argental, la roche Péréandre à Vernosc ainsi que la restauration du pont suspendu de Moulin sur Cance. Ces deux dernières opérations, plus emblématiques, s'inscrivent dans un volet touristique lançant ainsi la reconquête de cette belle vallée.

Le volet animation, tout particulièrement auprès du jeune public, n'a pas été en reste avec à la clé près de 500 animations, touchant ainsi majoritairement les classes de maternelles et de primaires.

Les prochaines années auront pour enjeu la validation et la mise en œuvre du futur contrat de rivière avec un objectif ambitieux en matière d'amélioration de la qualité des eaux. Ce contrat sera associé à une démarche de prévention des inondations.

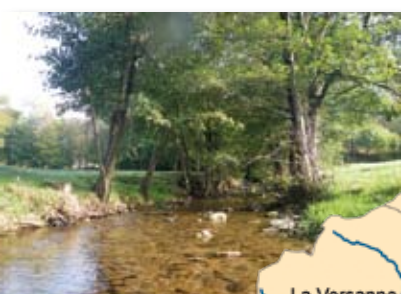
Avec la qualité du personnel du syndicat, teinté de passion et d'un grand professionnalisme, je peux vous assurer que l'on peut envisager l'avenir avec sérénité.



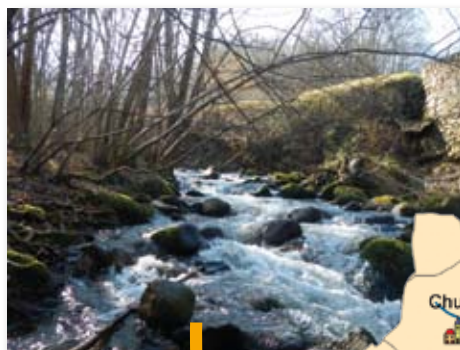
La Cance à Vocance

Le territoire

- ◆ 2 départements :
l'Ardèche et la Loire
- ◆ 46 Communes
- ◆ 608 km² de superficie
- ◆ Environ 68 000 habitants
- ◆ 360 km de cours d'eau



*La Déôme -
St-Sauveur-en-Rue*



*Le Régrillon -
Pélussin*



*L'Epervier -
Roisey*



*La Cance -
Quintenas - Vernosc*



Continuité des actions du Syndicat des Trois Rivières

Depuis le début des années 2000, le Syndicat des Trois Rivières a conduit de nombreuses actions en faveur des milieux aquatiques avec le soutien technique et financier de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, de la Région Rhône-Alpes et des Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Loire. Il poursuit cette dynamique engagée à travers :

Le Contrat Ardèche Terre d'Eau avec le département de l'Ardèche

Il a été signé entre le département de l'Ardèche et les collectivités locales ardéchoises adhérentes au Syndicat pour la période 2012-2014. Ce document prévoit un programme pluriannuel de travaux et d'études sur diverses thématiques :

- Amélioration des systèmes d'assainissement (diagnostics, travaux de mise en séparatif, de collecte et de transfert des eaux usées, création et réhabilitation de station d'épuration...).
- Restauration et entretien des cours d'eau.
 - Communication et sensibilisation.

L'Agence de l'Eau participe au financement des actions visant à améliorer les milieux aquatiques dans le cadre de son programme d'actions 2013-2018.

L'Opération Coordonnée «Déôme» avec le département de la Loire

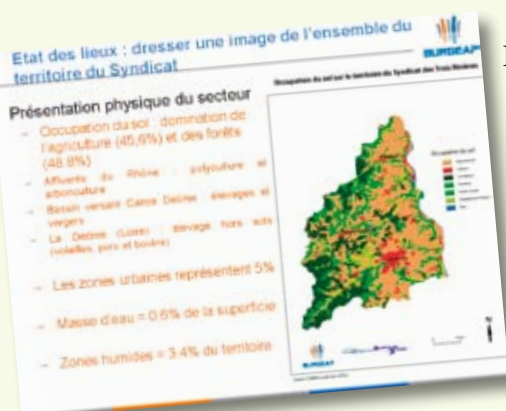
Elle a été signée entre le département de la Loire et le Syndicat des Trois Rivières pour les années 2013 à 2015 sur le territoire de la Déôme.

Le programme d'actions aborde les thématiques suivantes :

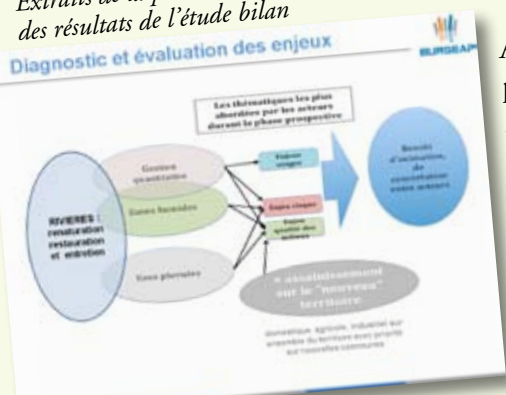
- Restauration et entretien de la ripisylve, du lit et des berges des cours d'eau.
- Communication et sensibilisation des acteurs liés de près ou de loin aux milieux aquatiques.

Ces opérations ont notamment pour but d'assurer une solidarité entre les territoires en vue d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques.

Vers une nouvelle démarche « Contrat de Rivière »



Extraits de la présentation
des résultats de l'étude bilan



Le Syndicat des Trois Rivières finalise actuellement l'étude bilan et prospectives.

En fonction de l'ensemble des orientations et mesures à mettre en œuvre, la phase prospective a abouti à l'analyse et à la comparaison de différentes démarches possibles (Contrat de Rivière, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux...).



Réunion de présentation
des résultats de l'étude bilan

Après analyse de chacune des procédures, le choix de la nouvelle procédure s'est porté sur le Contrat de Rivière, qui a été validé lors du conseil syndical* du 26 juin 2013. Cette procédure sera donc prochainement élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et mise en place sur les bassins versants du Syndicat des Trois Rivières.

* **Conseil syndical** : organe décisionnel composé de délégués nommés par les collectivités adhérentes. Il oriente et approuve les actions du Syndicat des Trois Rivières.

Parole aux acteurs des milieux aquatiques

Michaël BALAY, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

L'Agence de l'Eau, c'est ?

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques industriels et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse.

D'où proviennent les fonds de l'Agence de l'Eau et comment sont-ils redistribués ?

L'Agence de l'Eau perçoit des redevances payées par tous les usagers (via la facture d'eau) : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent : pour mettre aux normes les stations d'épurations, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

Quels types d'actions sont financés par l'Agence de l'Eau ?

- Par exemple, l'Agence de l'Eau a consacré 40 millions€ en 2012 pour financer des projets d'économie d'eau sur les territoires en déficit. 67 plans de gestion de la ressource sont désormais réalisés sur les 40 % de notre territoire en déficit et 31 programmes de réduction des prélèvements ont permis d'économiser 29 millions de m³ en 2012 soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier.
- Pour dépolluer les eaux, 24 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants* ont été aidées en 2012 à se mettre aux normes, dont 6 en Corse soit 121 millions€ pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement.

L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

- Elle a consacré 29 millions€ à la réduction des pollutions par les pesticides et les toxiques, 10 millions€ pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates, et 51 millions€ pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité.

Experte de l'eau, l'Agence de l'Eau publie tous les ans un rapport détaillé sur la qualité des eaux.

Quels sont les enjeux de l'Agence de l'Eau lorsqu'elle finance des projets ?

L'Agence de l'Eau encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, contrat de rivière, contrat de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Pour l'Agence de l'Eau, pourquoi l'existence de structures comme le Syndicat des Trois Rivières est importante ?

Les structures de gestion comme le Syndicat des Trois Rivières sont des relais importants pour l'Agence de l'Eau. Elle peut s'appuyer sur ces structures et la connaissance fine de leur territoire pour définir une stratégie de reconquête des milieux aquatiques dont elles ont la charge.



La Cance - Annonay

Quelle importance ont les actions réalisées par le Syndicat des Trois Rivières ?

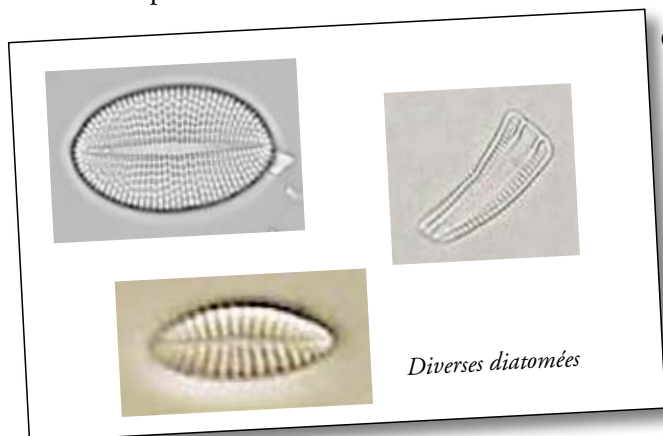
L'objectif commun entre l'Agence de l'Eau et le Syndicat des Trois Rivières est sans nul doute la reconquête des milieux aquatiques. Il œuvre avec le soutien de l'Agence de l'Eau et d'autres partenaires à des opérations de restauration des cours d'eau. Ces actions sont indispensables pour l'atteinte du bon état chimique et écologique des cours d'eau.

***Equivalents habitants** : unité de mesure de la pollution organique des eaux.

Etudes sur les milieux aquatiques

Evaluer la qualité des eaux des rivières

En parallèle de l'étude bilan et prospectives du contrat de rivière, le Syndicat des Trois Rivières s'est engagé, avec le soutien financier des partenaires que sont l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes et les Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Loire, dans la réalisation d'une étude de la qualité des eaux superficielles de son territoire.



Diverses diatomées

Cette étude intitulée : « **Diagnostic de la qualité des eaux et étude des pollutions domestiques, agricoles, industrielles et urbaines** », se veut ambitieuse. Elle comporte 53 points d'analyses répartis sur les 22 masses d'eau* que compte le territoire.



Echantillons de macro-invertébrés

Tous les points ont fait l'objet d'analyses physico-chimiques et hydrobiologiques (Indice Biologique Global Normalisé*, Indice Biologique Diatomée* et Indice Poisson Rivière*). Les mesures sur les pesticides et les métaux ont été réalisées pour leur part sur certains cours d'eau du territoire.

Sur l'ensemble des 53 points de mesures, 4 campagnes de prélèvements ont été effectuées, de mai 2012 à février 2013 (une par saison).

L'interprétation des résultats d'analyse, en prenant en compte les pressions potentielles sur la qualité des eaux identifiées sur le territoire, doit permettre de mettre en évidence les sources d'altération de la qualité des eaux. Ces points « noirs » identifiés feront ensuite l'objet de fiches actions dans le cadre d'une future procédure de gestion des cours d'eau, en vue de leur résorption : l'objectif étant de contribuer à atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

* **Masse d'eau** : terme désignant un tronçon de cour d'eau, de nappe souterraine ou de plan d'eau.

Indice Biologique Global Normalisé : indice permettant d'évaluer la qualité des eaux par la présence d'insectes, larves... dans le cours d'eau.

Indice Biologique Diatomée : indice permettant d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau par l'analyse des algues brunes microscopiques.

Indice Poisson Rivière : indice permettant de mesurer l'écart entre le peuplement piscicole présent et celui attendu.



Le Pontin - Saint Appolinard

Qu'est-ce que l'état écologique des cours d'eau ?

L'état écologique d'un cours d'eau est évalué en fonction des critères morphologiques ainsi que par la composition et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est défini à partir de divers éléments :

- Les éléments biologiques (présence et analyse des êtres vivants, végétaux et animaux).
- Les éléments physico-chimiques (teneur en oxygène dissous, taux de nitrate, phosphate...).
- Les polluants spécifiques (pesticides, métaux lourds comme le plomb et le mercure).
- Les éléments hydromorphologiques (morphologie des cours d'eau : largeur du lit, nature des berges...).

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau est un objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

L'eau et les enfants

Le Syndicat des Trois Rivières poursuit ses interventions sur le thème de l'eau.

Pendant l'année scolaire 2012-2013, certaines classes ont notamment travaillé sur le thème de « l'eau au quotidien ». Les élèves ont pu découvrir le cycle de l'eau potable et de l'eau usée, en réalisant des expériences mettant en scène les différentes étapes du fonctionnement d'une station d'épuration.

Par la suite, des visites de stations d'épuration ont été organisées sur les communes d'Andance et de Bourg-Argental afin de visualiser concrètement les procédés de traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel.

Ces interventions sont destinées au public scolaire (à partir de la maternelle) ainsi que pour les associations, les centres de loisirs...



Expérience : laver des eaux usées



Visite de la station d'épuration de Bourg-Argental

Initier un projet avec le Syndicat des Trois Rivières

Contacter l'animatrice pour organiser une rencontre. Lors du rendez-vous, attentes, objectifs, thèmes d'interventions seront discutés afin d'élaborer le projet.

Syndicat des Trois Rivières
Château de la Lombardière - BP 8 - 07430 Davézieux
Tél. : 04 75 67 66 75



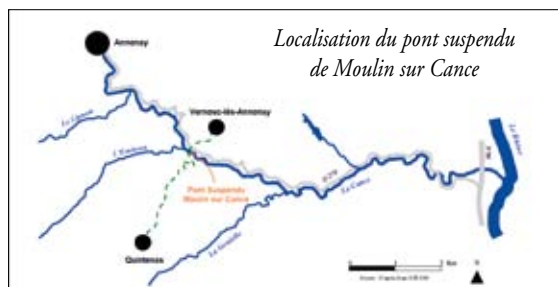
Plaquette de sensibilisation sur la problématique des lingettes

Les lingettes, c'est à la poubelle qu'elles se jettent !

Afin d'informer et de sensibiliser sur les conséquences des lingettes lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes, le Syndicat des Trois Rivières a réalisé une plaquette de sensibilisation.

En effet, les lingettes engendrent des dysfonctionnements importants dans les réseaux d'assainissement collectifs et polluent les milieux aquatiques.

D'après les différents retours des habitants, cette plaquette a été appréciée et permet à la population de prendre conscience de l'impact de certains gestes.



Localisation du pont suspendu de Moulin sur Cance

En octobre 2012, les travaux ont commencé par la mise en place d'un échafaudage installé pour toute la durée des travaux.



Les éléments détériorés restant de l'ancien pont ont été démontés. Le travail de maçonnerie a ainsi pu débuter par le haut des piles du pont afin de pouvoir installer les nouveaux câbles. Les maçons ont ensuite repris l'ensemble des murs de l'ouvrage.



L'état du pont avant les travaux

Les nouveaux câbles ont été fabriqués en usine et ensuite installés. Chacun des deux câbles est constitué d'un seul fil de fer repassant 100 fois et ligaturés. Ils mesurent chacun 38 mètres et pèsent 256 kg.



Aménagement de l'accès



Les accès

- Afin de rendre plus accessible le site du pont suspendu de Moulin sur Cance, le sentier descendant de la route de Vernosc (RD 270) a été aménagé. Il a été stabilisé par la mise en place de seuils en pierre, des murs de soutien ont été construits et une barrière a été installée.

L'équipe rivière du Syndicat des Trois Rivières avec les employés communaux de Vernosc et Quintenas ont réalisé ces travaux.

- Côté Quintenas, le sentier est accessible depuis le hameau « Les Combes ».

Des opérations de



Interview sur le pont suspendu

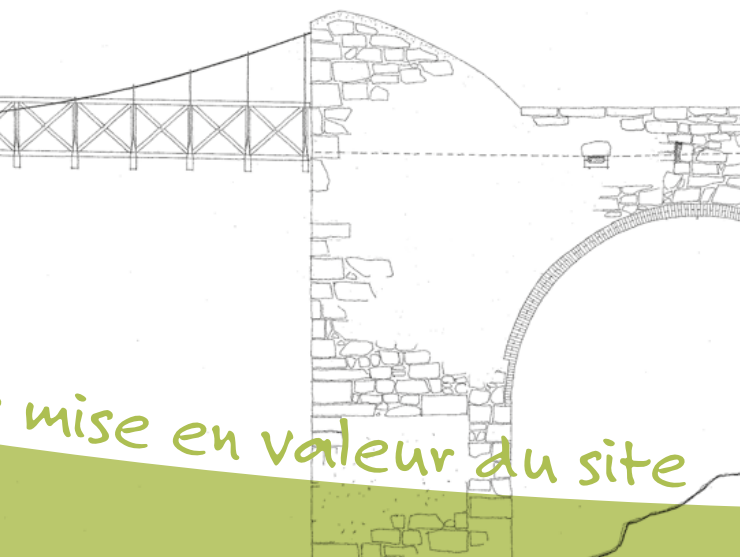
du pont suspendu de Moulin sur Cance

Construit dans les années 1860, le pont suspendu de Moulin sur Cance fut classé monument historique par arrêté du 6 avril 1981.

Le Syndicat des Trois Rivières et les communes de Vernosc et Quintenas portent le projet de restauration du pont suspendu depuis 2005.



La charpente du pont, le tablier et les gardes corps ont été montés sur place.



Depuis la fin des travaux, en octobre 2013, on peut découvrir le pont suspendu de Moulin sur Cance restauré.

mise en valeur du site

Un film

Les différentes étapes de la restauration du pont suspendu de Moulin sur Cance ont été filmées afin de réaliser un film d'une trentaine de minutes. Il permettra de montrer l'évolution du chantier au fil des mois et de garder en mémoire une restauration peu ordinaire d'un monument historique.



Panneau thématique installé

Des visuels

Des panneaux thématiques ont été réalisés, abordant le cadre du projet de la restauration, la technique des ponts suspendus ainsi que la vallée de la Cance. Vous pourrez les découvrir aux abords du pont de Moulin sur Cance et sur les sentiers pédestres des communes de Vernosc et Quintenas.

Découvrir le ruisseau de la Pinsole à Vanosc

Le Syndicat des Trois Rivières et la commune de Vanosc ont travaillé conjointement pour réhabiliter le sentier botanique de la Pinsole et l'enrichir de panneaux thématiques en relation avec le cours d'eau.

Le sentier longe en partie le ruisseau de la Pinsole, où quatre panneaux thématiques viennent agrémenter le parcours. Ils abordent différentes thématiques liées à l'eau :

- La végétation des rives.
- La faune du cours d'eau.
- Le patrimoine bâti lié à l'eau.
- Le bassin versant et la source de la Pinsole.

Le travail de rédaction des « bornes espèces » a été réalisé par les élèves des écoles de Vanosc. Une trentaine de « bornes espèces » ont été installées au cours de l'été 2013, tout au long du parcours afin de se familiariser avec les espèces végétales présentes.

Vous trouverez également un nouveau panneau d'accueil présentant le sentier et les particularités à découvrir sur la commune.



Visite du sentier lors de l'inauguration



Une « borne espèce »

Un site à découvrir : « la forêt du Grand-Beau » à St Alban-d'Ay

La commune de St Alban d'Ay a réalisé des travaux de mise en valeur de la forêt communale du Grand-Beau, longeant le ruisseau de l'Embrun.

Les travaux, réalisés par l'Office National de la Forêt, ont permis d'une part de replanter des arbres dans la forêt malmenée par la tempête de 1999, et d'autre part, de redynamiser la végétation existante.

Un cheminement piéton a aussi été réalisé, dont une partie est accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans sa partie basse, le sentier longe le ruisseau de l'Embrun.

De nombreux panneaux agrémentent le parcours pour découvrir la forêt, les espèces animales et végétales, le cours d'eau...



Aménagement de la forêt du Grand-Beau à Saint-Alban-d'Ay

Des panneaux thématiques et ludiques le long du ruisseau du Malbuisson à Villevocrance

La commune de Villevocrance, en partenariat avec le Syndicat des Trois Rivières, a effectué des travaux d'aménagement des berges du Malbuisson pour améliorer l'accessibilité de ce ruisseau au public. Ainsi, à travers cette opération, les abords du ruisseau dans la traversée du village ont été mis en valeur.

Un cheminement piéton (passerelle, passage à gué) a été aménagé à cette occasion. Des travaux de réhabilitation du patrimoine bâti (pont, tunnel...) et de renaturation du milieu (diversification des espèces végétales présentes sur les berges...) ont été menés.

Dernièrement, ce site a été enrichi de quatre panneaux thématiques. Ces panneaux se veulent ludiques et permettent aux passants de découvrir ou redécouvrir les richesses du Malbuisson au fil de leur promenade.



Aménagements des abords du Malbuisson à Villevocrance



Les interventions de l'équipe rivière

Forte de 4 années d'expérience, l'équipe rivière travaille quotidiennement sur l'ensemble des rivières du territoire du syndicat afin de restaurer, renaturer et entretenir les cours d'eau.

Au cours de cette dernière année, l'équipe rivière a réalisé des travaux de stabilisation du lit et des berges des cours d'eau en utilisant les techniques du génie végétal.



avant travaux



après travaux

Ancienne station d'épuration intercommunale à Villevocance

Les berges de la Cance amont ont notamment fait l'objet d'interventions spécifiques. Ainsi, la mise en place d'un géotextile, l'ensemencement des talus et la plantation de boutures d'aulnes ont été réalisés sur les berges du site de l'ancienne station d'épuration intercommunale de Villevocance.



*Le ruisseau du Vérin
avant et après travaux
à Vérin*



L'équipe a également effectué des travaux de réimplantation d'une ripisylve d'aulnes et de frênes sur la Deûme entre Vidalon et Faya à Annonay et Davézieux sur un secteur fortement colonisé par la renouée du Japon.



*Plantation d'une ripisylve
sur la Deûme à Vidalon - Davézieux*

Des missions de restauration ou d'entretien de la ripisylve ont également été menées sur de nombreux cours d'eau tels la Cance, la Déôme/Deûme, le Gournay, le Malbuisson, la Vercantine, le Vérin... Les travaux d'abattage d'arbres permettent de réouvrir le milieu et ainsi de laisser passer la lumière.

L'ensemble de ces missions permet une amélioration du fonctionnement et une mise en valeur des milieux aquatiques.

Des aménagements sur le Torrenson à Andance

Le Syndicat des Trois Rivières a engagé début 2013 des travaux de mise en place de seuils piscicoles dans le ruisseau du Torrenson sur la commune d'Andance.

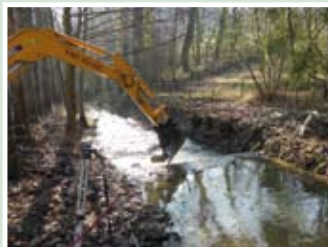
L'installation de dix seuils piscicoles permet principalement de renaturer et stabiliser le cours d'eau, présentant des désordres importants.

A travers ces aménagements, d'autres objectifs sont visés :

- Améliorer l'habitat piscicole.
- Soutenir et développer la population piscicole.
- Maintenir la libre circulation des espèces.

L'équipe rivière a participé à ces travaux mettant en place une fascine de saules pour protéger la berge de l'érosion.

Coût des seuils piscicoles : 16 214,00 € HT, financés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche.



Installation des seuils piscicoles



Mise en place de la fascine de saules



Gestion des milieux aquatiques

En 2013, le Syndicat des Trois Rivières a prospecté les cours d'eau pour élaborer de nouveaux plans de gestion sur l'ensemble du territoire.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion ?

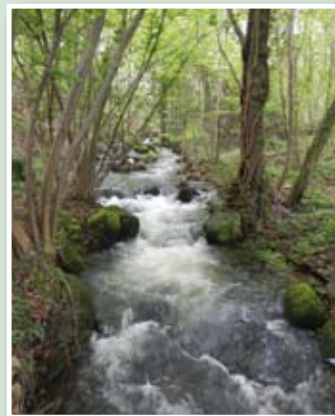
Un plan de gestion des cours d'eau doit permettre la mise en œuvre d'une gestion équilibrée entre protection des écosystèmes et satisfaction des usages.

Trois dimensions sont à prendre en compte :

- La dimension socio-économique : les usages et leurs exigences.
- La dimension écologique : préservation, restauration.
- La dimension « acteurs » : organisation des acteurs et de leurs politiques.

La réalisation des plans de gestion se déroule en 5 étapes clés :

- **Etablir un état des lieux** : prospecter les cours d'eau.
- **Identifier les enjeux** : diagnostiquer l'état actuel des cours d'eau.
- **Définir les objectifs de gestion** : définir l'état souhaité.
- **Etablir un programme d'actions** : comparer l'état actuel et l'état souhaité pour identifier les secteurs d'interventions.
- **Réaliser les interventions sur les milieux aquatiques.**



Ruisseau de l'Epervier - Bessey

Mise en œuvre des plans de gestion

Les opérations de restauration, de renaturation et d'entretien doivent être menées dans le cadre d'un plan de gestion établi à l'échelle du bassin versant du cours d'eau. Ce plan de gestion, d'une validité pluriannuelle (5 à 10 ans), doit respecter le cadre réglementaire qui régit ce type d'opérations (loi sur l'eau, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Chaque propriétaire d'un cours d'eau privé est tenu de réaliser un « entretien régulier » (article L 215-14 du code de l'environnement). Cet entretien doit laisser libre l'écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore, dans et aux abords du cours d'eau.

Le Code de l'Environnement donne la possibilité aux collectivités, ou à leur groupement, de se substituer aux propriétaires riverains. Dans ce cas, les travaux projetés par la collectivité, doivent avoir été définis dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel, et avoir fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) validée par arrêté préfectoral.

Les cours d'eau étant des milieux vivants, il est nécessaire de réactualiser périodiquement les plans de gestion. Ils doivent être basés sur la volonté de mettre en place une gestion intégrée des cours d'eau, avec notamment :

- Une vision multidimensionnelle du cours d'eau (faune, flore, morphologie, ouvrages hydrauliques, usages...).
- Une gestion équilibrée entre protection des écosystèmes et satisfaction des usages.
- Une définition d'un programme d'actions multi-thématiques, intégré au plan de gestion.



Ouvrage vétuste sur le Batalon - Malleval



Embâcle sur la Valencize - Pélussin

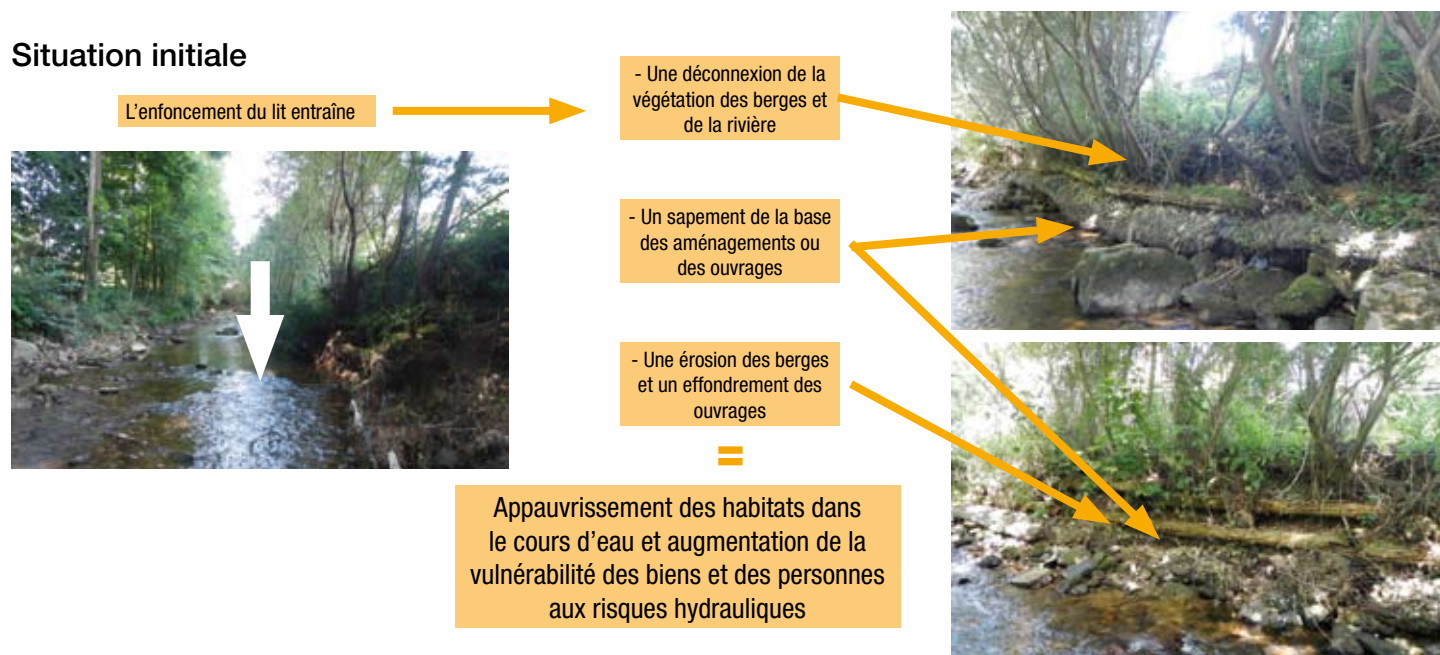
Protection de berges et maintien des conditions écologiques de la Déôme à Bourg-Argental

Les prospections de terrain sur la rivière Déôme à Bourg-Argental ont permis de mettre en évidence une importante déstabilisation du lit et des berges de la Déôme, au lieu-dit « Les Floriales » à Bourg-Argental. Cette déstabilisation se caractérisait par :

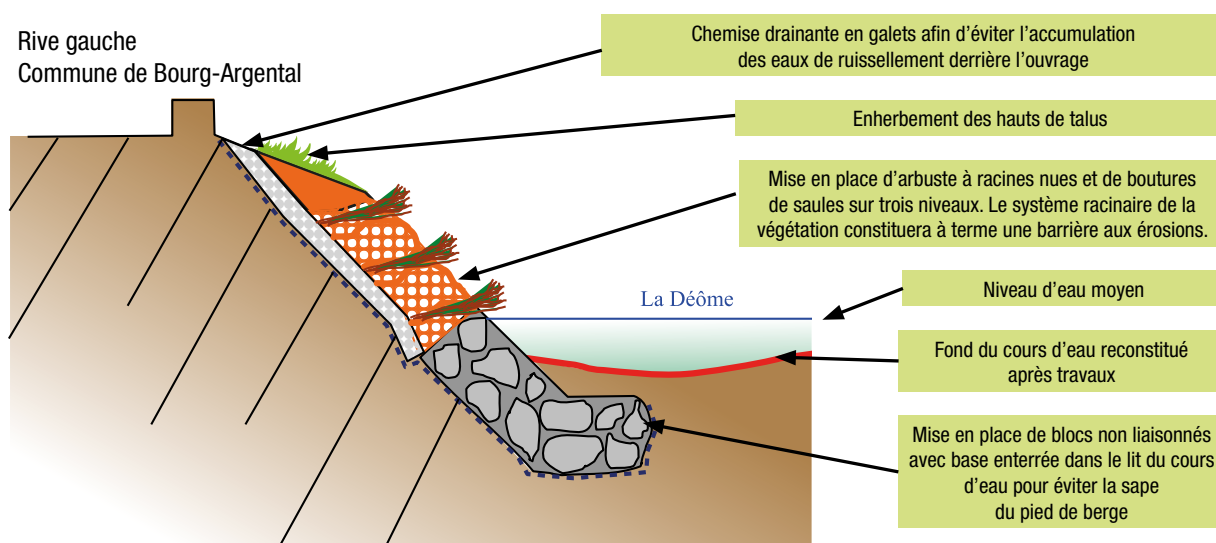
- Une incision du lit du cours d'eau avec pour conséquence une homogénéisation des habitats piscicoles.
- Une érosion de berges avec une déstabilisation de la ripisylve et un affouillement des aménagements en place (réseaux électriques et de téléphonie, murs de clôture)...

Sensibilisée par le Syndicat des Trois Rivières, la commune de Bourg-Argental a jugé nécessaire d'intervenir afin de maintenir les capacités écologiques du cours d'eau tout en préservant les usages. Les techniques du génie végétal et du génie civil ont été combinées afin de répondre le plus efficacement possible aux objectifs.

Situation initiale



Solution apportée par les travaux



Compte tenu des conditions hydrauliques sévères qui peuvent avoir lieu sur ce tronçon de cours d'eau, la mise en œuvre des techniques mixtes (blocs + végétation) a été privilégiée. Ces techniques combinées offrent une bonne résistance physique aux crues et aux érosions tout en permettant le maintien d'une végétation de berges adaptée aux bords de cours d'eau.

Les matériaux extraits du lit lors du creusement des ancrages des blocs ont été répartis dans le lit du cours d'eau afin de reconstituer un substrat et une diversité des écoulements aptes à la vie piscicole.

Le profil en long du cours d'eau est stabilisé par la mise en place de deux rangées de blocs rocheux enterrés en travers du lit du cours d'eau.

Assainissement

Présentation des différentes filières de traitement des eaux usées et leur mode d'entretien

Une station d'épuration est un équipement dont le fonctionnement repose sur des processus physiques et biologiques. En cas de mauvais entretien des installations, ces processus sont perturbés. Cela peut engendrer des rejets de mauvaise qualité au milieu naturel.

Même si certaines opérations d'entretien sont communes à toutes les stations d'épuration (nettoyage du dégrilleur*, entretien des abords...), la périodicité et le type d'interventions dépendent du procédé de traitement mis en place.

Présentation des principales filières du territoire :

• Les boues activées

Ce procédé est utilisé lorsque la quantité de pollution à traiter est généralement supérieure à 1000 équivalents habitants* et/ou en cas de présence d'effluent industriel. Ce procédé de traitement est relativement technique et demande du personnel qualifié.



Station d'épuration de type boues activées à Annonay

• Les filtres plantés de roseaux

Les eaux usées transitent à travers deux étages de filtres plantés de roseaux, divisés en plusieurs lits. Ces filtres sont composés de graviers et de sables servant de support aux micro-organismes. Les roseaux ont pour rôle de percer la croûte présente en surface afin d'aérer les filtres et ainsi favoriser le développement des bactéries épuratrices.

Mode d'entretien :

- Alternance de l'alimentation des filtres 1 à 2 fois par semaine.
- Vérification de fonctionnement des dispositifs de bâchée*.
- Faucardage des roseaux tous les ans en fin d'automne.
- Extraction des boues présentes sur les filtres tous les 10 ans.



Filtres plantés de roseaux à Vernosc

• Les filtres à sable

Les eaux usées subissent un prétraitement par l'intermédiaire d'une fosse toutes eaux et rejoignent ensuite un filtre à sable composé de plusieurs lits. Ce filtre sert de support aux micro-organismes responsables de l'épuration.

Mode d'entretien :

- Vérification de fonctionnement des dispositifs de bâchée*.
- Alternance de l'alimentation des lits.
- Vidange de la fosse toutes eaux dès qu'elle est pleine.

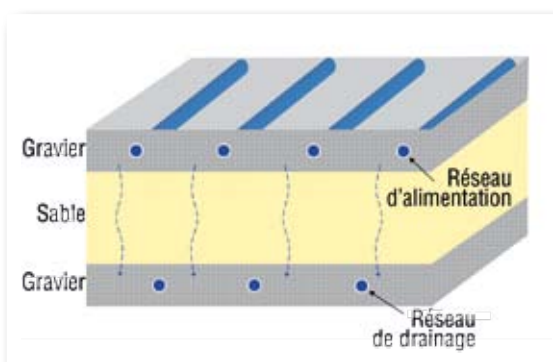


Schéma de
fonctionnement
d'un filtre à sable

Filtre à sable
à Pélussin





Lagunage à Saint Appolinard

• Les lagunages

Les eaux usées transitent dans différents bassins. Le traitement s'effectue grâce à un équilibre biologique entre les micro-organismes (bactéries, phytoplancton et zooplancton).

Mode d'entretien :

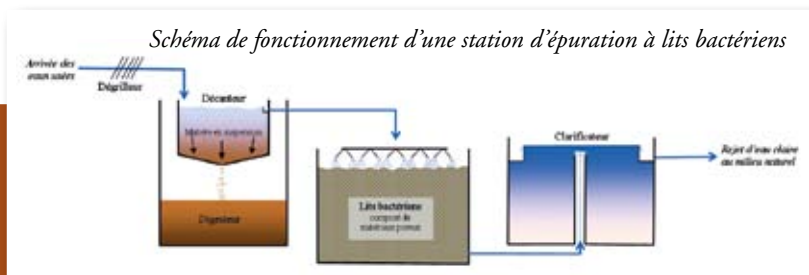
- Surveillance de l'état des digues (érosion, présence de rongeurs, colonisation de la végétation...).
- Curage des bassins environ tous les 10 ans.

• Les lits bactériens

Après avoir été prétraité par un décanteur digesteur*, l'effluent transite à travers une colonne composée de matériaux poreux type pouzzolane, servant de support à la biomasse épuratrice.

Mode d'entretien :

- Entretien des pompes et du dispositif d'aspersion.
- Vidange du décanteur digesteur tous les 6 mois.



Lits bactériens à Peaugres

* **Dégrilleur** : dispositif destiné à retenir les matières volumineuses (lingettes, plastiques...) présentes dans les eaux usées.

Equivalent habitant : unité de mesure de la pollution organique des eaux.

Décanteur digesteur : équipement qui assure la déconcentration des matières en suspension et la digestion de la matière organique.

Bachée : dispositif de stockage permettant un déversement homogène des eaux usées dans les filtres.

Le rôle du Syndicat des Trois Rivières dans les projets d'assainissement des collectivités

Le Syndicat des Trois Rivières apporte depuis de nombreuses années une assistance technique et administrative auprès des collectivités adhérentes sur l'ensemble des thématiques relatives aux milieux aquatiques (assainissement, alimentation en eau potable, sentiers de découverte...).

Cette assistance permet ainsi aux collectivités membres d'être épaulées tout au long du déroulement d'études ou de travaux.

Le Syndicat des Trois Rivières intervient ainsi en rédigeant les pièces administratives et techniques pour la consultation de bureaux d'études concernant différentes missions (maîtrise d'œuvre, diagnostics et schémas directeurs).

Les techniciens participent aux réunions de chantier ou bien assurent un suivi précis des différentes phases d'un diagnostic.

L'aspect financier est également pris en considération puisque les employés du Syndicat des Trois Rivières accompagnent les collectivités dans la recherche, les demandes et les versements des subventions.

Cette assistance, appréciée par les élus, permet ainsi d'avoir un appui tout au long de l'opération.

Une cohérence dans les différentes interventions et une hiérarchisation des travaux sont également pris en compte dans le but d'obtenir le gain environnemental le plus important.



Suivi de travaux d'assainissement à Peaugres



Concours de dessin

Afin d'associer le jeune public, le Syndicat des Trois Rivières propose cette année un concours de dessin destiné aux enfants.

Le thème : « Dessine la rivière et ses animaux »

L'objectif de ce concours est d'amener les enfants à regarder la rivière autrement. Pour cela, l'enfant devra réaliser un dessin de la rivière avec les animaux qui vivent dans et autour de l'eau.

Pour participer :

- Un seul dessin par enfant sera accepté.
- Le dessin sera sur papier, au format A4 maximum.
- Toutes les techniques seront acceptées (crayon, feutre, peinture...).
- Il devra être indiqué au dos du dessin :
 - ▶ le nom et le prénom de l'enfant,
 - ▶ l'adresse postale complète,
 - ▶ le numéro de téléphone,
 - ▶ l'âge et la date de naissance de l'enfant.
- Le dessin devra être envoyé en original au Syndicat des Trois Rivières, avant le 31 janvier 2014 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Syndicat des Trois Rivières
Château de la Lombardière - BP8
07430 DAVEZIEUX



La sélection

Un jury composé des membres de la commission communication du Syndicat des Trois Rivières se réunira en février 2014, afin de sélectionner les cinq gagnants. Un seul gagnant sera sélectionné dans chacune des catégories d'âge suivantes :

■ Jusqu'à 6 ans ■ 7 et 8 ans ■ 9 et 10 ans ■ 11 ans et plus

Il sera également décerné un prix du jury.



Les résultats :

Les résultats seront visibles sur le site internet du Syndicat des Trois Rivières avec les dessins des lauréats : www.3rivieres.fr. Chaque gagnant sera averti personnellement par téléphone.

Les dessins seront aussi présentés dans le journal d'information « Au fil des 3 rivières » du Syndicat des Trois Rivières qui paraîtra à l'automne 2014.

Aucun dessin ne sera retourné aux participants. Aucun droit d'auteur ou de diffusion ne sera demandé au Syndicat des Trois Rivières par les auteurs.

Les prix :

Un abonnement à la revue nature « La Hulotte » (6 numéros sur 3 ans) pour chaque gagnant de chaque catégorie.